



FORÊT RÉSILIENTE

Aperçu de l'appel à projets « Forêt résiliente II » 2022

Propriétaires forestiers privés

foretresiliente.be



OFFICE
ÉCONOMIQUE
WALLON | **du BOIS**

L'ACCÈS À LA PRIME EN 7 ÉTAPES

Pour commencer :

1. Puis-je bénéficiaire de la prime ?
→ Je lis le document **APERÇU** de l'appel à projets (ci-après)
2. Je prends connaissance des conditions et du mécanisme
→ Je lis le document **OFFICIEL** de l'appel à projets
3. J'ai des questions ?
→ **FAQ** et **webinaires** sur foretresiliente.be
→ foretresiliente@oewb.be

Ensuite :

4. Je prépare mon dossier de candidature (seul ou avec un expert)
5. Je rentre mon dossier avant le 15 septembre 2022
6. Je mets en œuvre mon plan de régénération
7. Je suis mes engagements dans le temps long

PLUS D'INFO ?
FORETRESILIENTE.BE

Vous êtes un propriétaire public ?
Contactez le Département de la Nature et des Forêts du SPW ARNE pour connaître la procédure d'octroi de l'aide

Reconstituer une forêt privée plus résiliente avec la Wallonie

Une aide de la Région wallonne à destination des propriétaires forestiers privés

CONSTAT, RISQUES ET SOLUTIONS

Depuis 2018, les scolytes de l'épicéa ont provoqué de nombreux dégâts aussi bien dans les forêts privées que dans les forêts publiques. Plus largement, d'autres essences montrent également des faiblesses dont les liens avec l'évolution du climat sont bien souvent établis. Cette crise résulte d'un ensemble de facteurs de risques de mieux en mieux connus :

- Conditions climatiques défavorables (sécheresses successives et fortes chaleurs).
- Inadéquation de certains peuplements à leurs conditions stationnelles.
- Faiblesses de certaines essences face à l'évolution du climat (hêtre par exemple).
- Déficience des peuplements équiennes monospécifiques dans leurs réponses aux crises sanitaires et climatiques.
- Appauvrissement de la régénération des forêts par la pression de la grande faune sauvage.

Mais les recherches ont aussi mis en évidence :

- Une meilleure adaptation aux changements climatiques de certaines essences (chêne sessile, alisier, bouleau, pin de Corse, etc.).
- Les bénéfices de l'association de plusieurs essences : répartition des risques, complémentarité dans l'utilisation des ressources, protection mutuelle face aux insectes, maladies, sécheresses, etc.
- Les avantages de la diversité génétique des forêts et des choix de provenances adaptées.
- La nécessité de réduire l'impact de la pression de la grande faune sauvage sur la régénération des forêts afin d'augmenter leur résilience dans le futur.

Enfin, il est reconnu que le maintien d'un certain couvert au niveau du sol (« couvert continu ») présente de nombreux avantages (qualité des sols, absorption hydrique, biodiversité...) par rapport aux cycles des coupes rases.

VERS UNE FORÊT RÉSilIENTE

L'objectif de l'aide proposée aux propriétaires forestiers privés par la Wallonie est de reconstituer une forêt plus résiliente, afin qu'elle puisse assurer longtemps les nombreux services écosystémiques que nous attendons d'elle : production de bois de qualité, maintien de la biodiversité et des paysages, protection des sols, régulation du climat, captation du CO₂...

Ce soutien régional a pour vocation de diversifier et irrégulariser les peuplements peu résilients, équiennes, monospécifiques ou dépérissants et d'orienter les régénérations pour mettre en place une forêt constituée d'un mélange d'essences adaptées aux changements globaux, intégrant davantage la biodiversité. Combinée avec cette dernière, la fonction économique liée à la production de bois de qualité reste une préoccupation essentielle afin de satisfaire les besoins croissants de la société.

Les propriétaires sont libres de choisir leur itinéraire technique, pourvu qu'à terme le peuplement soit composé d'au moins trois essences adaptées au changement climatique. Les scénarios devront prendre en compte les contraintes environnementales existantes et mettront en avant les méthodes plus douces telles que la régénération naturelle en station, sans pour autant exclure les plantations, et en favorisant les essences les plus favorables à la biodiversité (biogènes). Les projets de création de lisière sont également encouragés.

PUIS-JE PARTICIPER À L'APPEL À PROJETS ?

Je suis



- Propriétaire d'une forêt privée située en Wallonie
- Un seul dossier par propriétaire mais pouvant couvrir plusieurs parcelles (aide plafonnée à 20 000 €)

Ma parcelle



- A une surface d'au moins 25 ares (un seul tenant ou plusieurs trouées)
- A fait l'objet d'une coupe entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} juin 2022
OU exploitée entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2018 mais alors uniquement projets en régénération naturelle (enrichissement par plantation : 1 essence max.)
- En zone forestière au plan de secteur
OU zone naturelle, agricole, de loisir ou d'espace vert pour le forfait « biodiversité »*
- Ne bénéficie pas d'une autre aide publique à la plantation ou à l'irrégularisation
- Respecte les dispositions légales

* Sauf dérogation octroyée par le comité de suivi
et sous couvert de l'obtention d'un permis si nécessaire.

Alors : oui !

QUELS SONT LES FORFAITS PROPOSÉS ?

4 FORFAITS DISPONIBLES

Prime 1 Forfait de base	Prime 2 Forfait de base amélioré	Prime 3 Forfait essences biogènes	Prime 4 Forfait biodiversité
1500 €/ha	2000 €/ha	2500 €/ha	3000 €/ha
Au moins 3 essences dont 2 adaptées au changement climatique	Au moins 3 essences adaptées au changement climatique dont au moins 1 biogène 0 essence non biogène et non adaptée au changement climatique	Au moins 3 essences adaptées au changement climatique dont au moins 2 biogènes (min. 50 % du peuplement) 0 essence non biogène et non adaptée au changement climatique	Au moins 4 ou 5 essences biogènes (min. 90 % du peuplement) OU Création de lisières de 10 à 20 mètres de large constituées de min. 5 essences arbustives



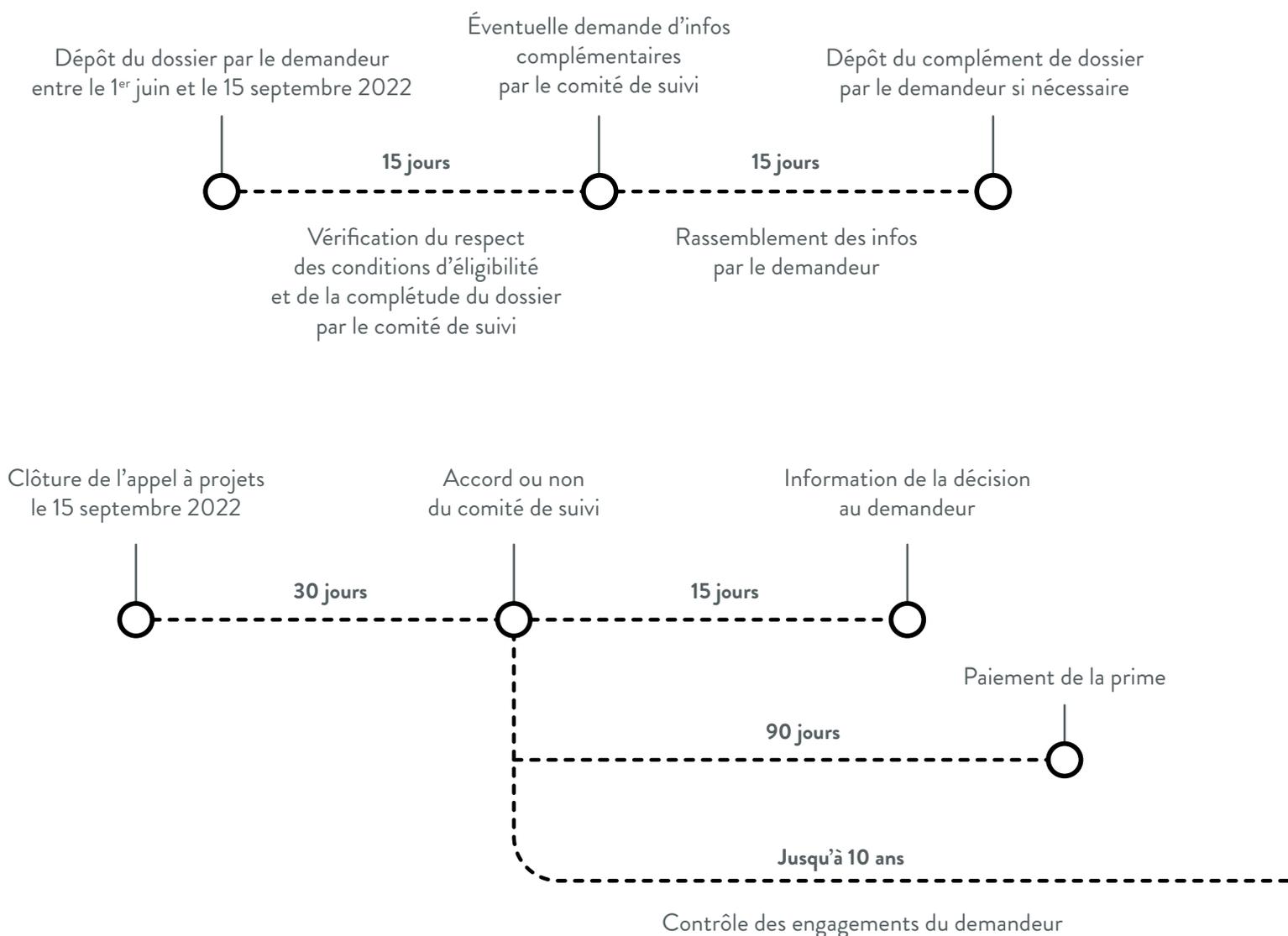
COMMENT ME FAIRE AIDER ?

Un encadrement est prévu afin d'aider les propriétaires forestiers privés dans la préparation et la réalisation de leurs projets. L'objectif est d'encourager le propriétaire à réfléchir au meilleur projet de régénération sur sa propriété, avec l'aide d'un expert forestier et au regard des objectifs définis dans l'appel à projets.

Pour les propriétés de plus de 5 hectares, cet accompagnement est réalisé par un expert et fait l'objet d'une prime complémentaire de maximum 350 €.

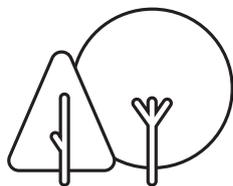
Pour les propriétés de moins de 5 hectares, les propriétaires privés peuvent contacter les services de la Cellule d'appui à la petite forêt privée (oewb.be/la-cellule).

QUELLES SONT LES ÉCHÉANCES ?



QUELS SONT LES ITINÉRAIRES TECHNIQUES PROPOSÉS ?

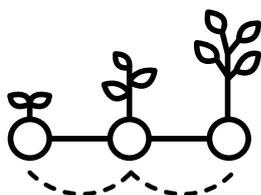
Les essences choisies



- Sont listées dans l'appel à projets officiel*
- Sont en bonne adéquation stationnelle et climatique
▶ fchierecologique.be
- Présentent un bon potentiel d'avenir dans le contexte des changements climatiques
▶ fchierecologique.be
- Issues du dictionnaire des provenances recommandables*
▶ environnement.wallonie.be/orvert/dictionnaire.html

* Sauf dérogation octroyée par le comité de suivi.

Mon itinéraire technique



- Est libre ou au choix parmi ceux proposés
- Critères techniques décrits dans l'appel à projets officiel
- Parquets monospécifiques : max. 25 ares
- Plantation par bande de maximum 15 mètres
- Garantit le maintien des essences sélectionnées dans les proportions annoncées



COMMENT SERONT SÉLECTIONNÉS LES PROJETS ?

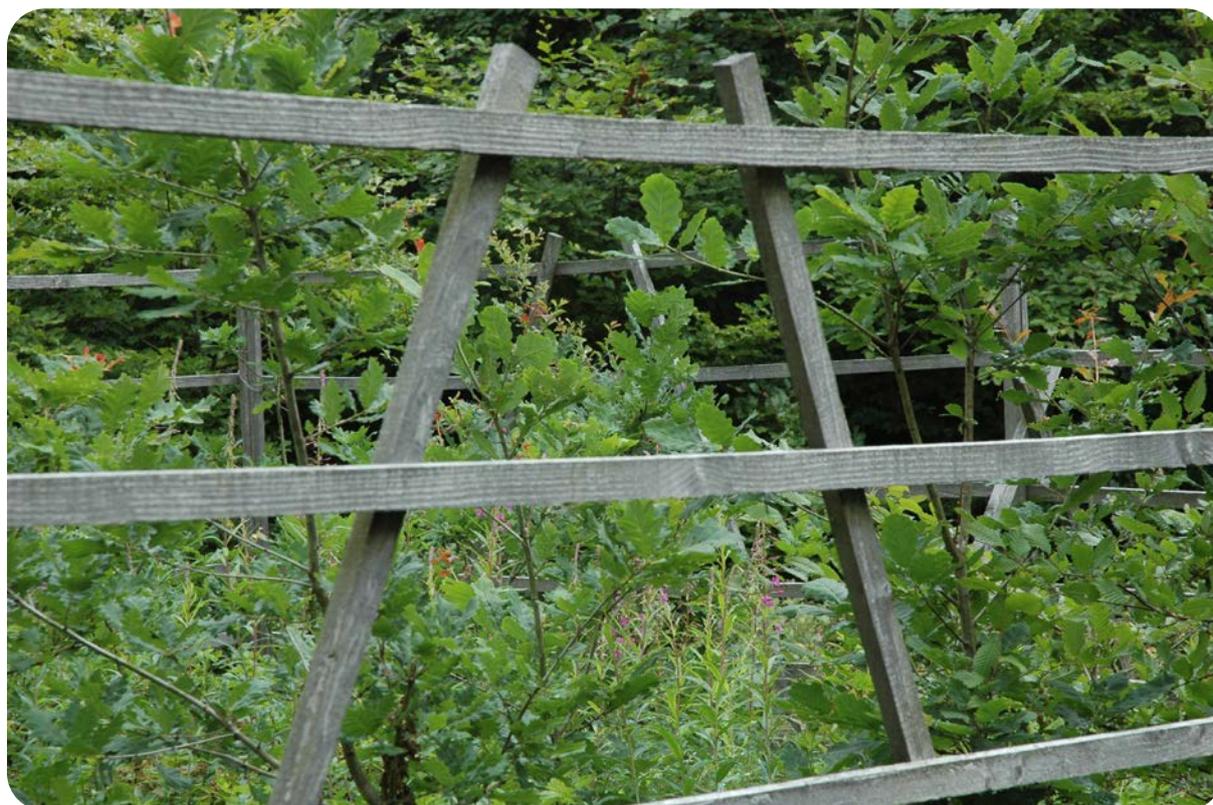
Si le budget de 1720 000 euros est dépassé, le comité de suivi classera les projets reçus en fonction d'une série de critères. Les projets ayant le plus de points seront prioritairement financés.

QUELLES SONT LES ESSENCES ÉLIGIBLES ?

Rendez-vous sur foretresiliente.be, dans le document de l'appel à projets, pour consulter la liste des essences éligibles.

COMMENT INTRODUIRE MA DEMANDE ?

En remplissant le formulaire disponible sur foretresiliente.be avant le 15 septembre 2022.







FORÊT RÉSilIENTE

Aperçu de l'appel à projets « Forêt résiliente II » 2022

Propriétaires forestiers privés

foretresiliente.be

foretresiliente@oewb.be



OFFICE
ÉCONOMIQUE
WALLON | du BOIS